

AFFAIRE N° 4 - Travaux d'aménagement du Chemin de l'Evêché à
Saint-François (2ème tranche : jonction avec le CD 43) -
Approbation au dossier d'appel d'offres

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre de son programme de voirie rurale 1978, la
Municipalité a décidé de réaliser les travaux d'aménagement et
de modernisation du chemin de l'Evêché à Saint-François (2ème
tranche : jonction avec le CD 43).

L'étude du projet a été confiée à la DDA qui sera chargée
également de la direction et la surveillance des travaux.

Le coût de l'opération (y compris honoraires et imprévus) est
estimé à 1 060 000 F.

Les crédits nécessaires sont prévus au chap. 901 art. 233-03 du
Budget de 1979.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier qui vous est présenté,
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel
infructueux de passer un marché négocié avec l'entreprise qui
aura fait la meilleure proposition.

LE MAIRE lit l'avis des Commissions : "Bien que relative-
ment coûteux, cet aménagement est nécessaire pour désenclaver
un secteur de Saint-François jusqu'à maintenant relativement
défavorisé".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le
rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Vous avez déjà délibéré sur la première
tranche qui partait des Hauts de Saint François vers la moitié
du trajet. Il s'agit, ici, de la deuxième tranche qui rejoindra
à nouveau le CD 43 à la hauteur de "La Convalescence". Les
travaux ont été confiés à la DDA, chargée également de la
direction et de la surveillance des opérations.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question
aux voix.

W. A. B. enis le

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ